



## Comité de Régie

DIMANCHE, 8 MARS 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., président.  
Présents : MM. E. Clapin, A. Bernier, E. Boudreau, D. Dumaine, J. A. Casavant, F. La-joie et P. Fiset.

Ouverture de la séance par la prière.

Après lecture, M. G. Boudreau propose que le rapport de la dernière séance soit approuvé. Secondé par M. E. Clapin et agréé.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants dont l'enrôlement est par le présent ratifié :

Pierre Arpin, forgeron.....	41 ans..	Acton-Vale
Evar Tétreault, boulanger...	25 ans..	St-Pie
Misaël Ménard, cultivateur...	42 ans..	"
J.-Bte St-Jacques, " .....	29 ans..	"
Ed. Labossière, cordonnier	29 ans..	"
Israël Chaput, boucher. ....	27 ans..	"
Frs-X. Simard, cultivateur...	42 ans..	St-Rosalie
J.-Bte Lebel " .....	34 ans..	"
J.-Bte Caouette, " .....	39 ans..	St-Damase
Frs Létourneau, " .....	41 ans..	"
Olivier Boucher, " .....	31 ans..	"
Misaël Frégeau, " .....	37 ans..	"
Joseph Bachand, " .....	27 ans..	"
Hector Chartier, " .....	25 ans..	"
Stanislas Lemonde " .....	24 ans..	"
W Fontains, " .....	27 ans..	"
Alphonse Ravenelle " .....	30 ans..	"
Bruno Malo " .....	23 ans..	"
Joseph Dupont, cordonnier...	21 ans..	"
François Racicot, fromager...	35 ans..	"
Nectaire Ravenelle, forgeron...	36 ans..	"
Damase Gendron, menuisier...	29 ans..	"
Joseph Gendron, " .....	32 ans..	"
Napoléon Graveline " .....	32 ans..	"

Et le comité regrette de renvoyer à la succursale de St-Damase, aussitôt qu'elle sera établie, l'admission de M. Euclide Martel, cultivateur, 28 ans, St-Damase.

Après la récitation des prières accoutumées, le comité s'ajourne à dimanche le 15 courant.

Nous reproduisons ci-après une lettre de M. B. O. Béland, président de l'Union St-Joseph, demandant, pour l'avantage des sociétés de se-

cours mutuel, la création d'un département provincial d'épargne. La proposition a été renvoyée dans le temps à l'Hon. Trésorier Provincial pour considération.

Une députation de notre association s'étant présentée ces jours derniers au département du Trésor, a reçu de l'Hon. M. Sheyn l'assurance que la question sera mise à l'étude incessamment.

ST-HYACINTHE, 3 DÉCEMBRE 1890.

A l'Hon. H. Mercier,

Premier Ministre de la Province de Québec.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'Union St-Joseph Diocésaine à laquelle vous portez beaucoup d'intérêt vous soumet humblement la requête suivante :

Attendu, qu'il existe dans tous les villages un peu considérables des associations de secours mutuel.

Que chaque société a son fonds de Réserve :

Que le placement de ce fonds de Réserve est toujours un grand embarras pour les sociétés.

Que le peu de garantie offert aux membres de ces diverses associations, sur l'inviolabilité des règlements protégeant les fonds communs, est une cause directe du peu de confiance inspirée par ces sociétés.

Qu'il serait désirable que ces associations chrétiennes, ouvrières et charitables soient protégées par une législation favorable à leur bon fonctionnement.

En conséquence des raisons ci-haut mentionnées les sept cents membres de l'Union St-Joseph Diocésaine vous prient humblement, monsieur le Premier Ministre, d'avoir pour agréable de créer un département d'épargne dans le Gouvernement de la Province, spécialement pour les diverses associations autorisées à y déposer leur fonds de Réserve avec faculté de l'augmenter à volonté : le Gouvernement donnant garanties spéciales pour ces dépôts.

Lorsqu'il s'agirait pour une société de retirer son fonds de Réserve ou partie d'icelui, telle société sera tenue, 1<sup>o</sup> De donner au département d'Épargne au moins un mois d'avis. 2<sup>o</sup> De faire insérer dans un journal de la localité, où la société aura son principal bureau d'affaires pendant quinze jours, la résolution passée par la majorité de la Société et exigée par ses règles.